



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

NEOVACS REAFFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA-PME POUR 2015 / 2016

Paris, le 30 mars 2015 – NEOVACS (Alternext Paris : ALNEV, éligible PEA-PME), acteur majeur de la vaccination thérapeutique pour le traitement des maladies auto-immunes, réaffirme aujourd’hui son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les 12 mois à venir, conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

Les investisseurs peuvent continuer à intégrer les actions de Néovacs au sein des comptes PEA-PME, dispositif dédié à l’investissement dans les petites et moyennes valeurs, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

A propos de Néovacs

Fondée en 1993, Néovacs est devenu un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée potentiellement jusqu’en 2032 par 5 familles de brevets, Néovacs concentre ses efforts de développement clinique sur l’IFN α -Kinoïde pour le traitement du lupus et de la dermatomyosite. Néovacs réalise également des travaux précliniques sur d’autres vaccins thérapeutiques pour le traitement des maladies auto-immunes, cancers et allergies. L’ambition de cette «approche Kinoïde » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. Néovacs est éligible au plan PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Néovacs, visitez le site web : www.neovacs.fr.

Contacts

NEOVACS – Relations investisseurs

Nathalie Trépo

+33 (0) 53 10 93 00

ntrepo@neovacs.com

NewCap – Communication financière et Relations Investisseurs

Valentine Brouhot / Pierre Laurent

Tél. : 01 44 71 94 94

neovacs@newcap.fr